

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Session criminelle ordinaire : les déclarations des accusés à la barre



Photo:DR

Patrichi connaîtra son sort aujourd'hui.

G.R.M
Libreville/Gabon

Ce sont des débats intéressants auxquels l'on a assisté, hier, au deuxième jour du procès de Christian Patrichi Tanasa Mbadanga, Jérémie Ayong Nkodjé Obame et Geourge Elsa Carelle Ndemengane Ekoh. Lesquels sont poursuivis, s'agissant des deux premiers cités, pour détournement d'argent public et blanchiment des capitaux et, concernant la dernière, pour complicité de détournement de fonds publics.

Aussi ont-ils fait des déclarations fracassantes sur le rôle de chacun. Notamment le principal accusé, Patrichi Tanasa Mbadanga, ancien patron de la GOC et de la GOM. Ce dernier a glacé la salle en déclarant, en réponse

à la question du président de la juridiction précitée, que "si j'avais refusé d'appliquer les instructions sur les aspects de sponsoring et de financement des associations illégalement constituées, d'organisations non gouvernementales et autres, mon séjour en prison serait intervenu plus tôt". Il a cité, entre autres, "le marathon de Franceville, les championnats de D1 et D2, mais aussi pour l'achat du carburant des Forces de défense et de sécurité.."

À tout prendre, Brice Laccruche Alihanga est le cerveau de cette vaste opération de soustraction frauduleuse d'argent public. En l'espace d'une année, le réseau mis en place aurait favorisé le décaissement de

2,4 milliards au niveau de la Gabon Oil Company, au titre des dons et sous la forme de mécénat et de sponsoring. Après un silence, Christian Patrichi Tanasa a craché le morceau : " C'était des instructions venant de la présidence de la République." Cette institution n'étant pas une personnalité physique,

la Cour, le Ministère public, l'AJE et les avocats des accusés ont vite compris qu'il s'agissait de l'ancien directeur de cabinet du chef de l'État. Ce qui a amené les parties précitées à se rendre aussi à l'évidence que tous ceux ayant eu une ascension professionnelle grâce, a priori, à Brice Laccruche Alihanga se

devaient de lui faire allégeance. Par exemple, lorsqu'il s'est agi de faire décaisser aussi une somme de 195 millions pour d'autres activités.

Autant d'informations qui dénotent l'ampleur des fonds incriminés au centre de ce procès. Lequel devrait connaître son épilogue aujourd'hui.



APPEL D'OFFRES

La Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG) lance un appel d'offres relatif au renouvellement des groupes DIESEL des centrales thermiques types A, B & C.

Commanditaire
Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG).

Objet du marché
Renouvellement des groupes DIESEL des centrales thermiques types A, B et C.

Date de lancement
Mercredi 20 juillet 2022.

Source de financement
Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG)

Critères d'éligibilité
Les critères d'éligibilité seront détaillés dans le règlement particulier d'appel d'offres fourni dans le dossier d'appel d'offres.

Retrait des dossiers d'appel d'offres
Les dossiers d'appel d'offres sont à retirer, sur une clé USB neuve, à l'adresse suivante :

Direction des Achats et Stocks de la SEEG
Base Technique SEEG, sis en face de l'immeuble GABON TELECOM
B.P : 2082 Libreville - Gabon
Tel : 011 76 76 07

Le retrait du dossier d'appel d'offres est conditionné par la présentation du reçu de paiement.

Date limite de remise des offres
Mardi 09 août 2022, à 15h00.

Frais de dossier (non remboursables)
300 000 FCFA à régler à la caisse située au 4^{ème} étage du Siège social de la SEEG entre 12h00 et 15h00.

Période de retrait des dossiers d'appel d'offres
Du mercredi 20 au lundi 25 juillet 2022, de 08h00 à 15h30.